

Le PEV soutient l'initiative « pour un climat sain »

Le PEV veut limiter le changement climatique et préserver la Création pour les générations futures. C'est pourquoi il soutient l'initiative climat ainsi que la loi sur le CO2 et regrette la décision du Conseil des Etats de recommander le rejet de l'initiative climat.

Le PEV désire que le dossier sur la protection du climat progresse enfin. Il veut préserver la Création pour les générations futures et limiter le changement climatique à un niveau acceptable pour notre planète. Il regrette donc beaucoup que le Conseil des Etats recommande le rejet de l'initiative climat et ne peut nullement soutenir cette décision. En vue du réchauffement planétaire qui menace la base d'existence de l'homme dans plusieurs coins du monde, tout doit être entrepris pour au moins freiner le changement climatique. « Nous n'avons plus de temps à perdre. Tout ce qui aide le climat de manière durable bénéficie du soutien du PEV », maintient Maja Ingold (ZH), conseillère nationale.

L'initiative climat exige de la confédération et des cantons jusqu'à l'an 2020 une réduction d'au moins 30 pour cent d'émissions de gaz à effet de serre comparé au niveau de 1990. Dans la loi sur le CO2 le Parlement a fixé un objectif de réduction de 20 pour cent. Cela montre que l'initiative climat vise un objectif ambitieux mais aussi réaliste et surtout nécessaire, si nous voulons maintenir le réchauffement planétaire en dessous d'un seuil critique.

Pour le PEV il est incontesté que la consommation globale d'énergie doit nettement diminuer et que les énergies renouvelables doivent être résolument favorisées. Le PEV mise également entre autre sur la motion pour la réforme fiscale écologique (06.3190) que leur président Heiner Studer a transmis au Conseil fédéral. Le Conseil fédéral doit maintenant élaborer un projet qui contient des éléments d'écologisation du système fiscal. Pour Heiner Studer il n'y a pas de doute : « Nous voulons tous du travail et devrions, pour des raisons de protection du climat et parce que les ressources sont limitées, ménager les énergies non renouvelables. Qu'est-ce qui serait donc plus logique que de taxer d'avantage la consommation d'énergie et moins le travail ? »

Le PEV exige aussi et de manière inchangée une taxe sur le CO2 prélevée sur les carburants. En vue d'atteindre l'objectif du protocole de Kyoto et face aux taux d'émissions du trafic routier, celle-ci aurait dû être introduite depuis longtemps. Au lieu de diminuer comme prévu de 8 pour cent, les émissions du trafic ont augmenté de 14 pour cent. Dans ces conditions il est irresponsable de ne pas mettre le trafic à contribution, considérant surtout aussi le fait qu'environ 50 pour cent représente un trafic de loisir et qu'ici des économies peuvent facilement être générées.

Berne, le 28 février 2012/nh/cm

Pour tout renseignement :

Heiner Studer (AG), Président PEV Suisse : 079 445 31 70
François Bachmann (VD), vice-président romand du PEV Suisse : 079 668 69 46
Conseillère nationale Maja Ingold (ZH) : 079 339 23 22
Christian Meyer, Coordinateur romand du PEV Suisse : 079 948 68 93
Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79
Niklaus Hari, chargé de communication du PEV Suisse : 079 202 72 27
